

TONNER DRONES

Société anonyme au capital de 7 646 282,5125 euros
Siège social : 27, avenue de l'Opéra – 75001 Paris
530 740 562 RCS Paris

**RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de TONNER DRONES (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	4
1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025	4
1.2	SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES	4
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	6
1.3.1	Résultats économiques et financiers	6
1.3.2	Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat	8
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	8
1.5	Activités polluantes ou à risque	8
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	8
1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	15
1.8	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	15
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations	18
2.1	Activités des filiales de la Société	18
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés :	19
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	19
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement	20
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	21
CHAPITRE 5 -	Résultats au cours des cinq derniers exercices	22
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	27
6.1	Evolution de la répartition du capital	27
6.2	Franchissement de seuils légaux	27
6.3	Actionnariat salarié	27
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle	27
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	28
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	28
7.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	30
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	34
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	35
CHAPITRE 9 -	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital	36
9.1	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	36
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	37
CHAPITRE 10 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions	38
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	38
10.2	Attributions gratuites d'actions	38
CHAPITRE 11 -	Mandat des commissaires aux comptes	39
11.1	Commissaire aux comptes	39
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	39
CHAPITRE 12 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	40
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025	40
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2025	41

12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025	41
12.4 Conventions conclues avec les parties liées	41
12.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	41
12.6 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	41
CHAPITRE 13 - Informations diverses	42

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tonner Drones a fait l'objet d'une réorganisation et d'un refinancement complets en 2024 afin de se préparer à soutenir les charges financières d'une croissance future.

En 2025 l'entreprise a pu se concentrer à nouveau sur sa croissance. La stratégie mise en place par la direction de Tonner Drones a été un réel succès, tant pour la société que pour ses actionnaires.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

1^{er} semestre 2025

Les événements les plus importants de 2025 sont décrits ci-dessous à l'aide de communications et de communiqués de presse. Tous les communiqués de presse et leurs dates peuvent être consultés sur le site.

Le 10 mars 2025 la Société a annoncé qu'elle intensifiait ses efforts pour commercialiser sa solution Inhibitor. Cette technologie brevetée stabilise les drones et contre l'effet de recul lors de tirs, améliorant ainsi leurs performances. Tonner Drones a cependant dû constater que l'intérêt pour le projet Inhibitor ne s'est pas concrétisé, malgré un contexte favorable dans les secteurs des drones et de la défense. Par conséquent, aucune ressource ne sera désormais allouée à ce projet.

En septembre 2024, en raison d'un manque de trésorerie, la Société avait prévu de céder 50% de sa participation dans la société Elistair à Ott Heritage et Bradley Taylor. Cependant, le 31 mars 2025 la Société a annoncé que grâce à une trésorerie solide, Tonner Drones a réussi à maintenir sa participation de 11,4% dans la société Elistair.

En novembre 2024, le Directeur Général avait annoncé son intention de regrouper ses investissements dans la Société (obligations et comptes courants) au sein d'un seul et même instrument. Ce processus s'est achevé courant mai 2025 et s'est traduit par l'émission d'une obligation classique d'un montant de 3 000 000 euros, portant intérêt au taux de 3%.

Le 16 mai 2025, Tonner Drones a annoncé que son CEO, Diede Van den Ouden, a augmenté sa participation à plus de 13% dans la société en convertissant 30 312 000 bons de souscription d'actions en 45 468 000 actions ordinaires, pour un montant de 568 350 €. Cette opération qui s'inscrit dans la finalisation du plan de restructuration financière annoncé le 5 novembre 2024, a réduit la dette de l'entreprise et a amélioré ses capitaux propres. Parallèlement, M. Van den Ouden a acquis 20 000 000 actions supplémentaires sur le marché entre novembre 2024 et janvier 2025, portant son total à 65 468 000 actions, sans intention de les vendre.

2^{ème} semestre 2025

En juillet 2025, une opération avec une société détenant des actifs en cryptomonnaies était envisagée, mais n'a finalement pas abouti, maintenant ainsi une exposition limitée aux crypto-actifs. Tonner Drones continue toutefois d'explorer les opportunités liées aux évolutions du Bitcoin et des cryptomonnaies, tout en veillant à limiter les risques.

Tonner Drones a émis 362 488 771 actions au cours de l'année 2025. 317 501 772 actions ont été émises par l'exercice de BSA détenus par les actionnaires, le management et les créanciers. 44 986 999 actions, assorties de BSA (ABSA), ont été émises en octobre 2025 dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, ouverte à l'ensemble des actionnaires. Le prix de cette augmentation de capital était de 0,027 €.

Cette augmentation du nombre d'actions en circulation a permis d'éteindre une partie de la dette via l'exercice de bons de souscription. Une autre partie de ces bons était détenue par les actionnaires eux-mêmes. Tonner Drones a procédé à des distributions de bons en août 2024 et en octobre 2025, généralement exercés en phase de hausse du cours. Malgré cette augmentation du nombre d'actions, le cours a progressé de 137 %. Selon le management, ce mode de financement s'est révélé efficace, limitant la dilution et la pression à la baisse sur le cours.

En octobre 2025, des bons de souscription ont été émis aux participants à l'augmentation de capital menée à bien. Le CEO de Tonner Drones, M. Van den Ouden, était l'un des participants à cette augmentation de capital. Le 5 janvier 2026, la Société a annoncé que M. Van den Ouden exercera ses 7 414 988 BSA 2025-1 pour 3 707 494 actions au prix de 0,029 €, augmentant ainsi sa participation dans la Société, dont il est déjà le principal actionnaire avec une participation de 12,5 %.

Deux autres actionnaires ont également renforcé leur participation au sein de Tonner Drones en janvier 2025, ce qui souligne leur conviction quant à la réussite du redressement financier et de la stratégie de croissance récemment lancée dans le secteur des drones. Le capital de Tonner Drones est donc désormais considéré comme étant entre les mains d'actionnaires à long terme.

En novembre 2025, un contrat d'obligation simple a été émis d'un montant de 560 000 € au profit d'investisseurs afin de financer le développement de l'activité. En novembre 2025, un second contrat d'obligation avec bons de souscription d'actions a été émis d'un montant de 2 500 000 € au profit d'investisseurs afin de financer le développement de l'activité.

Le 14 novembre 2025 la Société a annoncé un regain d'activité et de croissance, concrétisé par un investissement dans la société MyHotelMatch, cotée sur Euronext Paris. Tonner Drones prévoit de collaborer avec MHM afin de restructurer et refinancer la société, en vue du lancement de nouvelles activités, en s'appuyant sur son expertise en restructuration et en marchés financiers.

Le 8 décembre 2025 Tonner Drones a annoncé que la société Diodon Drone Technology, dont Tonner Drones détient des participations, prévoyait une augmentation de plus de 60% de son chiffre d'affaires d'ici 2025. Par conséquent, Tonner Drones annonçait entamer des discussions avec la société pour y accroître sa participation.

Le 31 décembre 2025, Tonner Drones a annoncé la vente d'une partie de sa participation dans la société Donecle pour environ 1,25 million d'euros, à percevoir début 2026. Tonner Drones souhaitait conserver 5% du capital, en raison de l'avenir prometteur de la société. Cette opération a généré une plus-value comptable significative et renforcé les capitaux propres de Tonner Drones.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2025

TONNER DRONES
75001 PARIS

Page : 6

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025			Exercice N-1 31/12/2024		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	38 012		38 012			38 012	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 225	61 000	67 225	118 659		51 434	43.35
Montant net du chiffre d'affaires	44 237	61 000	105 237	118 659		13 422	11.31
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			142 496	1 196 245		1 052 749	88.09
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			22 222	30 155		7 933	26.31
Total des Produits d'exploitation (I)			269 956	1 344 060		1 074 104	79.91
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			9 366			9 366	
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock			51 550	468 729		417 179	89.00
Autres achats et charges externes (1)			574 385	1 392 375		817 990	88.75
Impôts, taxes et versements assimilés			1 999	17 064		15 065	88.31
Salaires				49 133		49 133	100.00
Cotisations sociales				1 281		1 281	100.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			54 187	58 905		113 112	191.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				249 314		249 314	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				432 276		432 276	100.00
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			16 692	770 827		754 135	97.83
Autres charges			147 607	37 191		184 798	496.89
Total des Charges d'exploitation (II)			655 787	3 261 361		2 425 564	73.90
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			585 831	1 937 291		1 351 460	69.76
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Relevance de crédit bail mobilier
Relevance de crédit bail immobilier

17 137

22 212

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	85 789	19 583	66 206	338.09
Reprises sur dépréciations et provisions	1 080 140	2 786 031	1 705 891	61.23
Différences positives de change	15 357	61 454	46 097	75.01
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 766 181		1 766 181	
Total des produits financiers (V)	2 947 467	2 867 068	80 399	2.80
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 555	3 031 250	2 959 695	97.64
Intérêts et charges assimilées (3)	183 208	539 846	356 638	66.06
Différences négatives de change	944	316	528	166.99
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 112 331	2 382 800	1 280 469	53.51
Total des charges financières (VI)	1 367 938	5 964 212	4 596 274	77.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 579 529	3 097 144	4 676 674	151.00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	963 698	5 034 435	6 028 134	119.74
Produits exceptionnels (VII)		512 624	512 624	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)		1 082 983	1 082 983	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		570 159	570 159	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 093	34 622	27 529	79.51
Total des produits (I+III+V+VII)	3 217 422	4 723 951	1 506 529	31.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 230 817	10 363 167	8 132 350	78.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	986 606	5 639 216	6 625 821	117.50

(2) Doit produits concernant les entreprises liées
(3) Doit intérêts concernant les entreprises liées

Commentaires sur les résultats annuels 2025

L'année 2025 s'est révélée être un exercice réussi pour la société et ses actionnaires. Non seulement le cours de l'action a progressé de 137 %, mais la société a également significativement amélioré sa situation financière. Les capitaux propres ont augmenté de plus de 6 millions d'euros, redevenant ainsi positifs.

Grâce à la cession d'une partie de sa participation dans Donecle, Tonner Drones a enregistré un résultat net de 986 606 euros. Cette cession partielle de Donecle en 2025 a mis en évidence l'existence de potentielles plus-values latentes au bilan. Le chiffre d'affaires est resté faible, à 105 000 €, en raison de l'absence quasi totale d'activité commerciale. Les charges d'exploitation de Tonner Drones pour 2026 sont estimées entre 25 000 et 30 000 par mois, ce qui exclut les frais de gestion du PDG Van den Ouden. Van den Ouden a consenti à renoncer à ses honoraires de gestion pour l'année 2025.

Bien que le chiffre d'affaires soit resté faible en 2025, Tonner Drones est parvenue à intensifier ses activités d'investissement. La société a obtenu l'accord des actionnaires pour élargir son objet social et mène désormais une politique active de gestion de sa trésorerie.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de **105 237** euros contre 118 659 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 s'est élevé à **- 585 831** euros contre - 1 937 291 euros au cours de l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice 2025 s'est élevé à **986 606** euros contre une perte de - 5 639 216 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'affecter en totalité ce bénéfice au compte « Report à nouveau » qui s'élèverait à **65 456 187** euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

La Société a fait le choix de sous-traiter l'intégralité de ses activités de recherche et développement ainsi que de production à la société TRL 39, partenaire de longue date.

Ce partenariat a permis de développer une solution Countbot aboutie et prête à être commercialisée.

La société avait des attentes plus élevées concernant la collaboration annoncée en novembre 2024 avec une entreprise indienne visant à intégrer de l'intelligence artificielle au Countbot. Elle envisage désormais d'autres partenariats pour soutenir la R&D et commercialiser le produit, et reste également ouverte à une cession totale.

En revanche, Tonner Drones a dû constater que l'intérêt pour le projet Inhibitor ne s'est pas concrétisé, malgré un contexte favorable dans les secteurs des drones et de la défense. Par conséquent, aucune ressource ne sera désormais allouée à ce projet.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

Néant.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Facteurs d'incertitudes

La société TONNER DRONES (ex. DELTA DRONE) était dans une situation de prospection et de redéploiement de ses activités.

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans le rapport financier n'est pas exhaustive.

D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du rapport financier annuel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans le cadre de son redéploiement, du développement du concept TONNER DRONES, et de la poursuite corrélative de son exploitation, la Société est soumise à une forte pression concurrentielle compte tenu en particulier de la présence sur ce marché d'autres acteurs. Cette concurrence peut affecter la part de marché et la rentabilité de l'entreprise. De plus, il existe un risque lié aux pratiques anti-concurrentielles qui pourrait nuire à la position de TONNER DRONES sur le marché.

Risques de liquidité - Perte des capitaux propres

La stratégie de TONNER DRONES dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres, afin de financer la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante.

Il est possible, en cas par exemple d'événements de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration, et ait ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières selon les termes du contrat ou de la transaction à laquelle elle participe ; le risque de contrepartie concerne les créances clients, les autres créances liées à l'activité.

Risque sur actions propres

Une entreprise peut décider de racheter ses actions propres. Une entreprise rachète dès lors des actions qui sont détenues par les actionnaires. Ces actionnaires reçoivent donc de l'argent et en échange, l'organisation reçoit les actions. La conséquence est que le flux en provenance de la trésorerie diminue pour les actionnaires restants. En revanche, le nombre d'actions émises qui est réduit, augmente l'intérêt dans la société des actionnaires restants.

Cette opération crée toute une série d'opportunités mais elle comporte aussi des risques. En fonction du prix et de la situation, le rachat d'actions propres peut faire gonfler la valeur ou au contraire entraîner une diminution de la valeur de l'entreprise.

Risque de dilution des actionnaires

Il est important pour l'investisseur d'évaluer le risque de dilution. En effet, la dilution peut avoir un impact majeur sur l'investissement.

La dilution se produit lorsqu'une entreprise émet de nouvelles actions ou lorsque les actionnaires existants convertissent leurs actions en actions. Cela augmente le nombre d'actions en circulation et dilue donc la valeur de chaque action individuelle.

Par exemple, si l'investisseur possède 100 actions de la société XYZ et qu'il y a 1 000 actions en circulation. Si la société émet 100 nouvelles actions, il y aura désormais 1 100 actions en circulation. La participation n'a pas changé, mais désormais chacune des actions de l'investisseur vaut 1/11ème de l'entreprise, au lieu de 1/10ème.

La dilution peut également se produire lorsque les salariés exercent leurs options d'achat d'actions ou lorsque la dette convertible est convertie en actions.

Il existe différentes manières de mesurer la dilution. Le plus courant consiste à examiner le nombre d'actions entièrement dilué. Cela comprend toutes les actions qui pourraient être émises, y compris celles qui ne sont pas encore émises mais qui pourraient l'être dans le futur.

Par exemple, si une entreprise a 1 000 actions en circulation et 100 options d'achat d'actions pouvant être exercées, le nombre d'actions entièrement dilué serait de 1 100.

Une autre façon de mesurer la dilution consiste à examiner le nombre d'actions pro forma. Cela inclut toutes les actions qui seront émises dans le futur, en supposant que toutes les options soient exercées et que toutes les dettes convertibles soient converties en actions.

Par exemple, si une entreprise a 1 000 actions en circulation et 100 options d'achat d'actions pouvant être exercées, le nombre d'actions pro forma serait de 1 100.

La dernière façon de mesurer la dilution consiste à examiner le bénéfice par action entièrement dilué. Celui-ci prend en compte toutes les actions qui pourraient être émises à l'avenir et les divise par le bénéfice de l'entreprise.

Par exemple, si une entreprise a 1 000 actions en circulation et 100 options d'achat d'actions pouvant être exercées, et que l'entreprise a gagné 10 millions de dollars l'année dernière, le bénéfice par action entièrement dilué serait de 9,09 €.

La dilution peut avoir un impact majeur sur l'investissement car elle réduit la valeur des actions. Lors de l'évaluation d'une entreprise, il est important d'examiner le nombre d'actions entièrement diluées et le bénéfice par action entièrement dilués.

Risque de volatilité et de liquidité des actions de la Société

La volatilité, autrement dit l'amplitude des évolutions des cours à la hausse et à la baisse, est le risque principal d'un investissement en actions.

L'investisseur est soumis :

- ✓ aux fluctuations du marché dans sa globalité ;
- ✓ aux aléas liés à la propre activité de l'entreprise (difficultés économiques, problèmes de gouvernance, marché concurrentiel, etc.).

La stratégie de la Société dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres ou sous la forme de crédits « Impôt Recherche », afin de financer son exploitation, la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante.

Il est possible, en cas par exemple d'événements affectant le marché du drone ou de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société connaisse des périodes d'incertitudes sur la poursuite d'exploitation si elle ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration et ait ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

Risque relatif à l'évolution du cours de bourse

L'environnement économique et politique est fortement susceptible d'influencer le cours des actions cotées sur les marchés financiers.

En effet, le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs.

Or, si l'environnement économique se dégrade, ou si la situation géopolitique est marquée par l'apparition soudaine de tensions internationales, les perspectives de profits vont en être affectées et les investisseurs vont revoir à la baisse leur espérance de gains sur les marchés actions, ce qui va les amener à vendre une partie de leurs titres pour replacer leurs fonds sur des supports moins risqués comme les obligations souveraines ou l'or, provoquant ainsi une chute générale des cours des actions. L'évolution des taux d'intérêt, fonction de la politique des autorités monétaires a une influence sur les marchés boursiers.

L'investisseur doit donc être bien conscient lorsqu'il achète des titres, ou des parts d'OPCVM actions, qu'il court un risque de perte d'une partie de sa mise de fonds initiale si l'évolution des cours des actions n'est pas favorable.

Risque de diminution de la valeur nominale de l'action

La réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions est une technique de restructuration financière par laquelle l'entreprise va faire baisser la valeur de chacune des actions en circulation, sans modifier leur nombre.

Cette opération ne change pas le nombre total d'actions en circulation, mais réduit la valeur de chaque action.

Cette démarche est souvent adoptée en particulier lorsque le capital social déclaré est disproportionné par rapport aux fonds propres réels de l'entreprise ou aux besoins actuels. En réduisant la valeur nominale, l'entreprise aligne mieux son capital social sur sa situation financière réelle.

Une telle réduction peut également être utilisée pour compenser des pertes enregistrées par l'entreprise et qui ne peuvent pas être compensées par des réserves. Cela peut aider à améliorer les ratios financiers de l'entreprise et à présenter une image financière plus réaliste aux investisseurs et aux créanciers.

Cette opération n'affecte pas directement la valeur de marché des actions ni la richesse des actionnaires, car elle ne modifie pas la capitalisation boursière de l'entreprise.

Cependant, elle peut avoir un impact psychologique sur les investisseurs et influencer leur perception de la santé financière de l'entreprise et donc avoir un impact sur le cours de l'action.

Risques de marché

- ✓ Fluctuations du marché boursier.
- ✓ Ralentissements économiques affectant les dépenses de consommation et la demande.
- ✓ Variations des taux d'intérêt qui ont un impact sur les coûts d'emprunt.

Risques liés à l'industrie

- ✓ Pressions concurrentielles et volatilité des parts de marché.
- ✓ Progrès technologiques affectant la pertinence des produits ou des services.
- ✓ Les changements réglementaires ayant un impact sur les activités du secteur.

Risques liés aux contrôles fiscaux

- ✓ Contrôles fiscaux diligentés par l'administration pouvant entraîner des ajustements significatifs des déclarations fiscales de l'entreprise, ce qui pourrait affecter sa situation financière

Risques opérationnels

- ✓ Perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

- ✓ Dépendance à l'égard de fournisseurs ou de clients clés.
- ✓ Risque qu'un fournisseur clé soit impliqué dans des pratiques de corruption ou des violations des principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE), ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la réputation et les opérations de TONNER DRONES.
- ✓ Risques d'interruption des activités, y compris les catastrophes naturelles ou les cyberattaques.

Risques financiers

- ✓ Titres de créance et risques de crédit.
- ✓ Fluctuations des taux de change pour les opérations internationales.
- ✓ Risques de liquidité et contraintes potentielles de flux de trésorerie.

Risques liés aux filiales et participations

- ✓ Tonner Drones détient diverses participations et investissements (financiers). Ces sociétés sont soumises à leurs propres risques. Tonner Drones et ses actionnaires courent le risque que la valeur de ces sociétés diminue ou qu'elles fassent faillite.

Risques juridiques et réglementaires

- ✓ Risques de litiges et procédures judiciaires.
- ✓ Respect des réglementations et des lois en constante évolution.
- ✓ Changements dans la législation fiscale ayant un impact sur la performance financière.

Risques liés aux évolutions de la réglementation applicable aux drones

- ✓ Changement dans les réglementations strictes en matière de sécurité, de confidentialité et d'utilisation de l'espace aérien pouvant affecter la capacité de l'entreprise à opérer efficacement et à se conformer aux normes légales et réglementaires.

Risques stratégiques

- ✓ Exécution d'initiatives stratégiques et de fusions/acquisitions.
- ✓ Dépendance à l'égard du personnel clé et planification de la relève.
- ✓ Défaut d'innovation ou d'adaptation aux tendances du marché.

Risques liés à la propriété intellectuelle

- ✓ Protection et application des droits de propriété intellectuelle.
- ✓ Risques liés à d'éventuelles plaintes pour violation des droits de propriété intellectuelle.

Risques environnementaux et sociaux

- ✓ Impact sur l'environnement et questions de durabilité.
- ✓ Responsabilité sociale et gestion de la réputation.

Risques technologiques et liés à la cybersécurité

- ✓ Violations de données et menaces pour la sécurité de l'information.
- ✓ Risques liés à la dépendance à l'égard de la technologie pour les opérations commerciales.
- ✓ Vulnérabilité aux cyberattaques, aux interférences et aux pannes techniques. Ces incidents peuvent compromettre la sécurité des opérations et entraîner des pertes

financières et de réputation.

- ✓ Le secteur des drones logistiques évolue rapidement avec des avancées technologiques constantes. L'incapacité à suivre ces évolutions ou à intégrer de nouvelles technologies peut entraîner une perte de compétitivité.

Risques mondiaux et géopolitiques

- ✓ Instabilité politique et tensions géopolitiques.
- ✓ Risques économiques associés à des pays ou régions spécifiques.

Risques liés aux prix des matières premières

- ✓ Exposition aux fluctuations des prix des matières premières.
- ✓ Dépendance à l'égard de matières premières spécifiques.

Les composants des drones, tels que les batteries et les matériaux composites, sont soumis à des fluctuations de prix sur le marché mondial. Une augmentation des coûts des matières premières peut affecter la rentabilité de l'entreprise.

Risques juridiques

Dans le cours normal de ses activités et notamment en raison du changement de gouvernance intervenu en 2025, TONNER DRONES demeure impliquée dans divers litiges judiciaires l'opposant à des tiers.

Des provisions ont été constituées pour ces litiges pendant (i) lorsqu'il existe une obligation légale ou contractuelle envers un tiers à la date de clôture du bilan, et (ii) qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans compensation sera nécessaire pour régler cette obligation, et (iii) que cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Ainsi, une provision de 120 000 € a été constituée pour les montants encore en litige à la date de clôture du bilan de l'exercice 2025.

TONNER DRONES estime ce montant adéquat compte tenu de l'état, à date, des litiges et, compte tenu de la nature des différends en cours, que les éventuels coûts additionnels non couverts par cette provision, ne devraient pas impacter la continuité de l'activité ou faire varier la stratégie définie par la direction.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les principales procédures en cours concernent des litiges judiciaires entre (i) TONNER DRONES et certains actionnaires dont l'ancienne équipe dirigeante, (ii) d'autres sont liées aux réclamations d'anciens employés.

Dispositif et description des procédures de contrôle interne

Les opérations concourant à l'exercice de l'activité sociale de la Société comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur, et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de la Société.

Le dispositif de contrôle et de suivi vise à couvrir les principaux risques identifiés ainsi qu'à définir les pistes d'améliorations des procédures de contrôle interne, étant précisé

qu'aucune procédure de contrôle liée à la protection des actifs, à la gestion locative et commerciale des actifs n'est identifiée dans la mesure où la Société n'a plus d'actif immobilier.

Il est également à noter que la taille de l'entreprise est très petite pour le moment. Il n'existe donc pas actuellement d'organisation ni de procédures de contrôle complètes.

Procédures de contrôle interne liées aux risques financiers

Toute question relevant de ce domaine est systématiquement examinée par le Président et le Directeur Général qui fait un point régulier sur la gestion de la trésorerie et les besoins de financement

Les capitaux propres de la Société ont augmenté de plus de 6 millions d'euros au cours de l'exercice 2025, redevenant ainsi positifs.

Procédures de contrôle interne liées aux risques juridiques et contentieux

Les risques juridiques sont suivis au sein du Conseil d'administration qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable à l'activité de la Société.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les données comptables liées à l'activité de la Société sont transmises par des cabinets spécialisés. Il en est de même pour les informations relatives au traitement des salaires et des déclarations sociales et fiscales y afférent puis enregistrées en comptabilité.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les Commissaires aux Comptes.

1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Au cours du premier trimestre, Tonner Drones a réussi à obtenir un investissement indirect dans Space X le leader mondial de la construction aérospatiale, du transport spatial et des communications par satellite.

Le 26 avril 2026, la Société a créé une nouvelle filiale détenue à 100%, TDIV, devant servir de futur véhicule d'investissement.

Le conflit au Moyen-Orient qui sévit depuis fin février ouvre une période d'instabilité et d'incertitude dont les conséquences sont difficiles à évaluer. À la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité de la société n'est survenu.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'amélioration de la situation de Tonner Drones, l'entreprise constate qu'il

existe un grand intérêt à travailler avec elle. Tonner Drones est en discussion avec de nombreuses parties et déterminera la bonne stratégie pour l'avenir. La solution choisie devra créer le plus de valeur pour les actionnaires.

Tonner Drones a finalisé son refinancement et sa réorganisation. L'entreprise peut désormais se concentrer à nouveau sur la croissance. Le premier trimestre 2026 a été marqué par de fortes entrées de trésorerie. Ces fonds en espèces seront gérés activement et la Société conserve des perspectives positives pour la solution Countbot, sa solution robotisée d'inventaire automatisé combinant drone et robot terrestre, permettant de réaliser des inventaires rapides, fiables et intégrés au système de gestion d'entrepôt.

À l'issue des opérations de restructuration et de refinancement menées en 2024 et 2025, le management n'anticipe pas de besoin de financement supplémentaire, sauf en cas d'opportunités majeures créatrices de valeur dans le cadre de la stratégie d'investissement et de M&A. Dans ce cas, les intérêts des actionnaires resteront prioritaires.

La dilution de l'actionnariat de la Société résulte de la situation historique. Tonner Drones a pour objectif de limiter autant que possible la dilution à l'avenir. La création de valeur pour les actionnaires constitue la priorité principale du management de Tonner Drones.

Conformément au droit français, les capitaux propres doivent représenter au moins la moitié du capital social. Afin de respecter cette exigence, Tonner Drones sollicitera une réduction de la valeur nominale lors de la prochaine assemblée générale.

Concernant les filiales de la Société, de nouvelles cessions de Donecle et d'Elistair pourraient être envisagées en 2026, l'expertise de Tonner Drones étant davantage orientée vers les sociétés cotées. Les perspectives pour ces participations sont positives compte tenu de la dynamique sectorielle. Toutefois, lors de l'audit, il est apparu qu'une dépréciation de 66 k€ devait être comptabilisée sur Elistair par rapport aux chiffres publiés en février. Néanmoins, la cession de Donecle fin 2025 démontre que la valeur comptable ne reflète pas toujours la valeur réelle de marché. Tonner Drones estime que la valeur d'Elistair est supérieure à celle actuellement inscrite au bilan (€468ak).

Une position de trésorerie solide peut être générée par la cession de participations à des conditions attractives. Le management considère que Tonner Drones pourrait devenir une cible attractive pour une opération de RTO une fois une trésorerie renforcée constituée.

Certaines affaires judiciaires passées pourraient être résolues de manière satisfaisante. Au fil du temps, les risques du passé diminuent. Le bilan comporte toujours une provision de 120 000 €. Tonner Drones espère que cela sera suffisant. Si les coûts s'avèrent plus élevés de manière inattendue, cela ne sera qu'un événement ponctuel et n'aura pas d'impact décisif sur l'avenir de l'entreprise.

Tonner Drones entend s'inscrire dans une dynamique commerciale privilégiant l'activité de

production et de vente de drones dits logistiques. En conséquence, les missions en lien avec les activités de conseil auront vocation à demeurer marginales. En poursuivant la rationalisation des coûts opérationnels, cette stratégie s'inscrit avec prudence avec les travaux menés par KPMG et évoluera en fonction des conclusions relatives aux choix stratégiques finalement arrêtés en matière de traitement des actifs fiscaux.

Tonner Drones affiche des perspectives positives pour 2026 et espère renouer avec un résultat positif. En atteignant une rentabilité annuelle, la direction souhaite accroître le bénéfice par action pour les actionnaires. À long terme, l'objectif est de mettre en place une politique de dividende soutenue. Les activités d'investissement devraient jouer un rôle de plus en plus important par rapport à la R&D.

Fort de ses résultats et de sa situation financière renforcée, le management poursuit également une stratégie de fusions-acquisitions. Une opération de type Reverse Take Over (RTO) est également envisagée. Le secteur des drones et de la défense connaît actuellement une forte dynamique. Tonner Drones se montre ouverte aux acquisitions et aux fusions dans ces secteurs et est prête à permettre à une entreprise importante et rentable de réaliser une opération de RTO. Les opportunités seront examinées avec attention, et seules celles créant de la valeur pour les actionnaires seront retenues. Les cibles devront démontrer un niveau élevé de chiffre d'affaires et de rentabilité.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2025 :

Filiales (plus de 50%)				
DELTA DRONE AFRICA	SA de droit marocain	Résidence Almawlid, B34 étage 3, bd Benkaddour - Casablanca (Maroc)	298145	Pourcentage de détention : 51 %
Participations (moins de 50%)				
DONECLE	SAS	55, avenue Louis Breguet - 31400 Toulouse	813 450 350	Pourcentage de détention : 5 %
ELISTAIR	SAS	3, chemin du Jubin - 69570 Dardilly	805 271 855	Pourcentage de détention : 11,42 %
DIODON	SAS	37, rue de Turenne - 75003 Paris	413 584 392	Pourcentage de détention : 5,69 %
CALIBRE	SCA	40 Boulevard Henri-Sellier - 92150 Suresnes	337 643 795	Pourcentage de détention : 17,50 %
ROTH MIONS	SA	43 Rue des Brosses - 69780 Mions	479 340 234	Pourcentage de détention : 18,70 %

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DELTA DRONE AFRICA

La société avait une activité de conseil et d'étude. Elle est en cours de liquidation judiciaire.

DONECLE

Construction aéronautique et spatiale.

ELISTAIR

Fabrication de drones filaires de surveillance aérienne.

DIODON

DIODON conçoit et fabrique des systèmes de mini-drones aériens parmi les plus adaptés et les plus efficaces pour les professionnels de la mer.

CALIBRE

L'activité principale de Calibre reste sa participation dans Arkania. Elle intervient en tant que partenaire d'ingénierie et de production pour divers secteurs industriels (tels que l'aérospatiale, la défense ou l'énergie).

ROTH MIONS

Roth Mions est une entreprise industrielle spécialisée, leader sur le marché de la fabrication de bouteilles à haute pression et de systèmes de stockage de gaz, qui mène également des activités de recherche et développement pour la conception de drones à longue portée.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES :

Conformément à l'article L. 233-6 du code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 la Société a pris les participations suivantes :

- 17,50 % du capital de la société CALIBRE (337 643 795),
- 18,70 % du capital de la société ROTH MOINS (479 340 234).

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Information indisponible.

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

CHAPITRE 5 - RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

TONNER DRONES
75001 PARIS

Page : 6

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises	38 012		38 012		38 012	
Production vendue de biens				118 659	51 434	43.35
Production vendue de services	6 225	61 000	67 225			
Montant net du chiffre d'affaires	44 237	61 000	105 237	118 659	13 422	11.31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			142 496	1 196 245	1 052 749	88.09
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			22 222	30 155	7 933	26.31
Total des Produits d'exploitation (I)			269 966	1 344 060	1 074 104	79.51
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			9 366		9 366	
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				468 729	417 178	89.00
Variation de stock			51 550			
Autres achats et charges externes (1)			574 385	1 382 375	817 990	88.75
Impôts, taxes et versements assimilés			1 999	17 094	15 095	88.31
Salaires				49 133	49 133	100.00
Cotisations sociales				1 281	1 281	100.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			54 187	58 925	113 112	191.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				248 314	248 314	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				432 276	432 276	100.00
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			16 692	770 827	754 135	97.83
Autres charges			147 607	37 191	184 798	496.89
Total des Charges d'exploitation (II)			855 787	3 281 351	2 425 564	73.92
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			585 831	1 937 291	1 351 460	69.76
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Relevance de crédit bail mobilière
Relevance de crédit bail immobilier

17 137

22 212

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	85 789	19 583	66 206	338.09
Reprises sur dépréciations et provisions	1 090 140	2 796 031	1 705 891	61.23
Différences positives de change	15 357	61 454	46 097	75.01
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 766 181		1 766 181	
Total des produits financiers (V)	2 947 467	2 867 068	80 399	2.90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 555	3 031 250	2 959 695	97.64
Intérêts et charges assimilées (3)	183 208	539 846	356 638	66.06
Différences négatives de change	944	316	528	166.99
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 112 331	2 392 800	1 280 469	53.51
Total des charges financières (VI)	1 367 938	5 964 212	4 596 274	77.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 579 529	3 097 144	4 676 674	151.00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	993 698	5 034 435	6 028 134	119.74
Produits exceptionnels (VII)		512 624	512 624	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)		1 082 983	1 082 983	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		570 159	570 159	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 093	34 622	27 529	79.51
Total des produits (I+III+V+VII)	3 217 422	4 723 951	1 506 529	31.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 230 817	10 363 167	8 132 350	76.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	986 606	5 639 216	6 625 821	117.50

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises				1 077 664	1 077 664	100.00
Production vendue de biens						
Production vendue de services	118 659		118 659	2 839	115 820	NS
Chiffre d'affaires NET	118 659		118 659	1 080 503	961 844	89.02
Production stockée				156 464	156 464	100.00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				4 667	4 667	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 196 245	203 683	991 562	496.82
Autres produits			30 155	5 388	24 767	459.67
Total des Produits d'exploitation (I)			1 344 060	1 137 777	206 282	18.13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				200 731	200 731	100.00
Variation de stock (marchandises)				21 599	21 599	100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			468 729	710 245	241 516	34.00
Autres achats et charges externes *			1 392 375	3 022 164	1 629 789	53.93
Impôts, taxes et versements assimilés			17 094	31 725	14 631	46.12
Salaires et traitements			49 947	935 375	885 428	94.66
Charges sociales			2 095	223 277	225 372	100.94
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 925	107 423	166 347	154.85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			248 314	2 252 130	2 003 816	88.97
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			432 276	775 252	342 976	44.24
Dotations aux provisions						
Autres charges			733 636	244 200	489 436	200.42
Total des Charges d'exploitation (II)			3 281 351	8 480 922	5 199 571	61.31
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 937 291	7 343 145	5 405 854	73.62
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits affrétés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affrétés à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12/31/2023	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		1	1	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 583		19 583	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 786 031	36 600 731	33 814 700	92.39
Différences positives de change	61 454	1	61 455	NE
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	100.00
Total V	2 867 068	36 600 731	33 733 663	92.17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 031 250	6 317 161	3 285 911	52.02
Intérêts et charges assimilées (4)	539 646	675 733	135 889	20.11
Différences négatives de change	316	3 418	3 102	90.75
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 392 800	716	2 392 084	NE
Total VI	5 964 212	6 997 028	1 032 816	14.76
2. Résultat financier (V-VI)	3 097 144	29 603 702	32 700 847	110.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 034 435	22 260 557	27 294 993	122.62
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	348 665	27 000	321 665	NE
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 227 951	1 227 951	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	164 159	546 547	382 388	69.96
Total VII	512 824	1 801 498	1 288 674	71.53
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	478 445	104 167	374 277	359.30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		33 785 013	33 785 013	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	604 538	911 498	306 950	33.68
Total VIII	1 082 983	34 800 669	33 717 686	96.89
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	570 159	32 999 171	32 429 012	98.27
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 622	10 011	24 610	245.83
Total des produits (I+III+V+VII)	4 723 951	39 540 005	34 816 054	88.05
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 363 167	50 288 630	39 525 464	79.39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 639 216	10 749 625	5 109 409	47.54
	22 212	59 500		

* V compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Moyens de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

1

Synthèse des comptes consolidés de l'exercice 2022

(En milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
	IFRS	IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 093	15 865
Autres produits de l'activité	(361)	1 420
Achats et variation de stocks	4 685	7 164
Charges de personnel	14 012	15 718
Impôts et taxes	403	374
Autres produits et charges de l'exploitation courante	200	160
EBITDA	(6 568)	(6 131)
Dotations nettes aux amortissements	1 965	2 066
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(155)	294
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(8 378)	(8 491)
Autres produits et charges opérationnelles	(8 668)	(1 023)
RESULTAT OPERATIONNEL	(17 046)	(9 514)
Produits de trésorerie et d'équivalents financiers	(11)	(7)
Coût de l'endettement financier brut	(222)	(184)
Coût de l'endettement financier net	(233)	(191)
Autres produits et charges financières	(596)	5 334
RESULTAT AVANT IMPOT	(17 875)	(4 371)
Charge d'impôt	(161)	(24)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(14)	(28)
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGÉES	(18 050)	(4 423)

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2025, 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Capital au 31/12/2025		Capital au 31/12/2024		Capital au 31/12/2023	
	Nombre actions et droits de vote	Pourcentage	Nombre actions et droits de vote	Nombre actions et droits de vote	Nombre actions et droits de vote	Pourcentage
M. Diede van den Ouden	72 882 988	12,30 %	18 617 686	7,66 %	0	0 %
Market Wizards BV	2 738 702	0,46%	0	0 %	0	0 %
Flottant	517 033 131	87,24 %	224 511 194	92,34 %	28 022 240	100 %
Totaux	592 654 821	100 %	243 128 880	100 %	28 022 240	100 %

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société. Les actionnaires restants sont donc regroupés sous la dénomination « Flottant »

Il est prévu un droit de vote double (article 29 des statuts).

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuils.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, les salariés ne détiennent pas actions.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2025, la Société ne possède aucune action en autocontrôle.

L'assemblée générale du 19 juin 2025, dans sa huitième résolution, a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions, conformément aux articles L.22-10-62 à L.22-10-65 et L.225-10 et suivants du code de commerce.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Access Paris, système multilatéral de négociation. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du code de commerce et par les articles L. 22-10-10 et suivants du code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système de multilatéral de négociation.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé des trois membres suivants :

Nom	Mandat	Membre indépendant	Date de nomination	Adresse professionnelle
M. Diede van den Ouden	Président du CA	Non	15/12/2023 (Président à compter du 09/09/2024)	Siège social
M. Johannes Graeff	Administrateur	Non	21/10/2024	Siège social
M. Jaap-Willem David Cloetingh	Administrateur	Non	21/10/2024 (démission le 20/06/2025)	Siège social
M. Arnoud Jullens	Administrateur	Non	19/06/2025	Siège social
M. Fabrice Augereau	Administrateur	Non	19/06/2025	Siège social

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du code de commerce et de l'article 18 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la société a décidé de réunir les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société le 9 septembre 2024 et a élu M. Diede van den Ouden pour être son président le même jour.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la direction générale était assumée par M. Diede van den Ouden, nommé le 9 septembre 2024 en tant que directeur général pour une durée indéterminée.

7.1.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Diede van den Ouden, président-directeur général (44 ans)

M. Diede van den Ouden dispose de 20 années d'expérience dans l'investissement, il est président-directeur général de la Société.

Il préside le conseil d'administration et dirige la société.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Directeur général	TME PHARMA	25/06/2025
Directeur général	MHM CORPORATE	15/12/2025
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Directeur général	Kennie Capital BV	11/2016 – 02/12/2024
Directeur général	Lavide Holding NV	27/12/2022 – 14/11/2024

Monsieur Johannes Graeff (46 ans)

M. Johannes Graeff dispose d'une longue expérience dans l'investissement et parle couramment français en plus de sa langue maternelle, le néerlandais ; il est administrateur de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
	Néant	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
	Néant	

Monsieur Jaap-Willem David Cloetingh (42 ans)

M. Jaap-Willem David Cloetingh dispose d'une longue expérience dans l'investissement et parle anglais, allemand, italien et roumain en plus de sa langue maternelle, le néerlandais ; il est administrateur de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
	Néant	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
	Néant	

Monsieur Arnoud Jullens (43 ans)

L'expertise d'Arnoud Jullens réside dans l'accompagnement des start-ups et des entreprises en croissance vers la réussite. Il apporte une vaste expérience et un vaste réseau au sein du monde des affaires ; il est administrateur de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Membre du conseil de surveillance	Lavide Holding	27/02/2022

Directeur général	Docklab	01/01/2023
-------------------	---------	------------

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Néant.		

Monsieur Fabrice Augereau (48 ans)

M. Fabrice Augereau, ingénieur expérimenté, dispose d'une longue expérience dans le secteur des drones ; il est administrateur de la Société.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Président	TRL 39	01/12/2022

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Néant		

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires.

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2025				
<p>1. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p>	8 000 000 €	19/08/2027	<p>08/10/2025 : émission de 44 986 999 actions avec 44 986 999 bons de souscription d'actions attachés (BSA 2025-1), l'intégralité de ces BSA 2025-1 pouvant donner lieu à l'émission de 22 493 499 actions nouvelles. A chaque action nouvelle émise sur exercice des BSA 2025-1 était lié 1 bon de souscription d'actions (BSA 2025-2), l'exercice de chacun de ces BSA 2025-2 pouvant donner à l'émission de 2 actions nouvelles.</p> <p>08/10/2025 : émission gratuite de 592 654 821 bons de souscription d'actions attachés pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 59 265 482 actions nouvelles.</p>	Fixées par le conseil d'administration
<p>2. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public</p>	8 000 000 €	19/08/2027	Néant.	Fixées par le conseil d'administration

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>3. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé dans la limite de 30% du capital</p>	8 000 000 €	19/08/2027	Néant.	Fixées par le conseil d'administration et devra être au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des cinq (5) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 50%
<p>4. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs</p>	8 000 000 €	19/12/2026	<p>13/11/2025 : émission de 39 999 680 bons de souscription d'actions pouvant donner lieu à l'émission de 39 999 680 actions nouvelles.</p> <p>19/11/2025 : émission de 83 333 400 bons de souscription d'actions pouvant donner lieu à l'émission de 83 333 400 actions nouvelles.</p>	Fixées par le conseil d'administration étant précisé que la somme revenant à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des cinq (5) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	15% de l'émission initiale	19/08/2027	Néant.	Même conditions que l'émission initiale
6. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la société	10% du capital calculé à la date d'attribution	19/12/2026	Néant.	Gratuit.
7. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour émettre des bons de souscription d'actions au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs	8 000 000 €	19/12/2026	03/07/2025 : Emission de 7 500 000 BSA pouvant donner lieu à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles.	Les BSA émis en vertu de la présente délégation pourront être souscrits à 10% du cours de clôture du titre de la Société sur le marché Euronext Growth et pourront être exercés à un prix au moins égal à 100% du cours de clôture du titre de la Société sur le marché Euronext Growth à la veille de la date de la décision du conseil d'administration qui les émet.
8. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise	50 000 €	19/08/2027	Néant.	Conforme aux dispositions de l'article L.3332-20 du code du travail.

Délégations données au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2024				
9. Augmentation du capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise	1 000 €	28/08/2026 (rendue caduque par la 20ème résolution de l'AGO du 19/06/25)	Néant.	Conforme aux dispositions de l'article L.3332-20 du code du travail.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont TONNER DRONES possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Néant.

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce sont décrites au chapitre 12 du présent rapport.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025			2024		
	Rémunération fixe versée	Rémunération variable versée	Avantages versés	Rémunération fixe versée	Rémunération variable versée	Avantages versés
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Diede van den Ouden <i>Directeur général</i>	0 €	0 €	0 €	144 000 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	144 000 €	0 €	0 €

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 octobre 2024 a décidé d'allouer à titre de rémunération fixe un montant global maximum de 8 000 euros nets aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ce montant étant ajusté *au prorata* de la durée restante de l'exercice 2024 après cette décision. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir la totalité ou une partie de cette somme entre ses membres.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2025 a décidé d'allouer une enveloppe globale annuelle de rémunération aux membres du conseil d'administration d'un montant de 60 000 € net (charges de la société exclues), à compter de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025 et ce, jusqu'à une nouvelle résolution en ce sens de l'assemblée générale.

Une synthèse de l'ensemble des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025		2024	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>				
Diede van den Ouden <i>Président du CA</i>	0 €	0 €	0 €	0 €

Nom	2025		2024	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Johannes Graeff <i>Administrateur</i>	21 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Jaap-Willem David Cloetingh <i>Administrateur</i> (démission le 20 juin 2025)	12 000 €	0 €	4 000 €	0 €
M. Arnoud Jullens <i>Administrateur</i>	12 000 €	0 €	0 € (nommé administrateur en 2025)	0 € (nommé administrateur en 2025)
M. Fabrice Augereau <i>Administrateur</i>	9 000 €	0 €	0 € (nommé administrateur en 2025)	0 € (nommé administrateur en 2025)
TOTAL	54 000 €	0 €	8 000 €	0 €

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2025, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Diede van den Ouden <i>Président du CA</i>	72 882 988	12,3 %	72 882 988	12,3 %
Johannes Graeff <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
M. Arnoud Jullens <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
M. Fabrice Augereau <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
TOTAL	72 882 988	12,3 %	72 882 988	12,3 %

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a pas procédé à des attributions d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Néant.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a pas procédé à des attributions gratuites d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Néant.

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

EXCO SOCODEC,

Représentée par M. Loïc Valichon

Siège social : 51 avenue Françoise Giroud – 21000 Dijon

Date de nomination : 19 juin 2025

Fin de mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Néant.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Convention de remboursement anticipé d'un crédit-vendeur du 15 mai 2025 :

Personnes concernées : TONNER DRONES et M. Diede van den Ouden, président directeur général et actionnaire de la Société.

Date de signature : 15 mai 2025, 9h00

Modalités : Signature d'une convention de remboursement anticipé portant sur l'intégralité du montant du crédit-vendeur, dont M. Diede van den Ouden était propriétaire, ainsi que des intérêts échus au 15 mai 2025, d'un montant total de 1 550 296 euros.

Approbation préalable : par le conseil d'administration du 15 mai 2025, 8h30.

Avenant n°2 à la convention de compte courant d'associé du 14 juillet 2023 :

Personnes concernées : TONNER DRONES et M. Diede van den Ouden, président directeur général et actionnaire de la Société.

Date de signature : 15 mai 2025, 9h00

Modalités : Avenant modifiant les termes et conditions de la convention de compte courant d'associé signée le 14 juillet 2023, avec Monsieur Diede van den Ouden, et amendée le 1er décembre 2024. Cet avenant a annulé les BSA émis en remboursement de la dette et l'a rendue intégralement exigible.

Approbation préalable : par le conseil d'administration du 15 mai 2025, 8h30.

Convention de compte courant d'associé du 15 mai 2025 :

Personnes concernées : TONNER DRONES et M. Diede van den Ouden, président directeur général et actionnaire de la Société.

Date de signature : 15 mai 2025, 15h00

Modalités : Signature d'une convention de compte courant d'associé d'un montant maximum de 1 500 000 €, versables en une ou plusieurs fois. Intérêts : 5% par an. Sous réserve que la Société soit en

mesure de financer ses besoins en fonds de roulement sur l'année concernée, M. van den Ouden peut demander le remboursement de son compte courant à tout moment.

Approbation préalable : par le conseil d'administration du 15 mai 2025, 14h30.

Avenant n°1 aux obligations simples émises le 15 mai 2025 :

Personnes concernées : TONNER DRONES et M. Diede van den Ouden, président directeur général et actionnaire de la Société.

Date de signature : 17 novembre 2025

Modalités : Avenant modifiant les termes et conditions des obligations simples émises par la Société le 15 mai 2025 pour que la Société puisse en demander le remboursement anticipé partiel avec l'accord du détenteur concerné par ce remboursement partiel.

Approbation préalable : par le conseil d'administration du 17 novembre 2025.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Avenant n°1 aux OS2 émises le 5 juin 2023 :

Personnes concernées : TONNER DRONES et KENNIE CAPITAL BV, société de droit néerlandais dont Diede, van den Ouden, président directeur général, est dirigeant et actionnaire

Date de signature : 5 juin 2024

Modalités : Avenant modifiant les termes et conditions des obligations simples émises par la Société le 5 juin 2023 pour en modifier la date d'échéance.

Approbation préalable : par le conseil d'administration du 22 octobre 2024

12.4 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

Néant.

12.5 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

12.6 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé font ressortir 0 euro de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

A Paris, le 30 avril 2026

Le conseil d'administration.